

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des  
soumissions - TPSGC**  
11 Laurier St. / 11, rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0A1 / Noyau 0A1  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

**Proposal To: Public Works and Government  
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services  
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires**

<b>Title - Sujet</b> AUTOBUS, 20 PASSAGERS + 1	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> 3B001-121690/C	<b>Date</b> 2014-10-15
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 3B001-121690	
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$HP-923-65911	
<b>File No. - N° de dossier</b> hp923.3B001-121690	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-11-25</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Standard Time EST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Martin, Erik	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> hp923
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-3842 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 953-2953
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>  Specified Herein Précisé dans les présentes	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Vehicles & Industrial Products Division  
11 Laurier St./11, rue Laurier  
7A2, Place du Portage, Phase III  
Gatineau, Québec K1A 0S5

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b> See Herein	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>



Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code bur.-comptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D - 1	CCEN 701 GRANDE-ALLEE OUEST QUEBEC, QC G1S 1C1 CANADA	3B001	NATIONAL BATTIEFIELDS COMMISSION 390 DE BERNIERES AVE QUEBEC Quebec G1R2L7 Canada



Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
1	AUTOBUS , 20 PASSAGERS PLUS 1 PASSA GER EN FAUTEUIL ROULANT .	D - 1	3B001	1	EA.	\$	XXXXXXXXXXXX		See Herein	

Solicitation No. - N° de l'invitation

3B001-121690/C

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

hp9233B001-121690

Buyer ID - Id de l'acheteur

hp923

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**Cette page a été intentionnellement laissée en blanc.**

## **DEMANDE DE PROPOSITION (DP)**

### **TABLE DES MATIÈRES**

#### **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

1. Besoin
2. Compte rendu
3. Accords commerciaux

#### **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables
5. Considérations environnementales
6. Améliorations apportées au besoin pendant la demande de soumissions

#### **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

1. Instruction pour la préparation des soumissions

#### **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

#### **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

## 2. **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

1. Besoin
2. Clauses et conditions uniformisées
3. Durée du contrat
4. Responsables
5. Paiement
6. Instructions relative à la facturation
7. Attestations
8. Lois applicables
9. Ordre de priorité des documents
10. Clause du guide des CCUA
11. Inspection et acceptation
12. Préparation en vue de la livraison
13. Expédition - livraison à destination
14. Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production
15. Matériel
16. Disponibilité des pièces de rechange
17. Conditionnement
18. Garantie
19. Interchangeabilité
20. Considérations environnementales

### **Pièces jointes**

Annexe "A" - Spécifications – Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant;

Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant.

## **PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1. Besoin**

La Commission des champs de batailles du Canada a besoin du véhicule indiqués dans la présente, conformément à l'Annexe "A" - Spécifications – Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant ci-jointe.

### **2. Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats de la demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception de l'avis les informant que leur soumission n'a pas été retenue. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **3. Accords commerciaux**

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

---

## **PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **1. Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer :       soixante (60) jours  
Insérer :           quatre-vingt-dix (90) jours

### **2. Présentation des soumissions**

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### **3. Demandes de renseignements en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les

---

soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

#### **4. Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### **5. Considérations environnementales**

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques, pour cette sollicitation :

- Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents, les rapports et les factures en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.
- Les offrants / fournisseurs devraient recycler (déchiqeter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).
- Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

#### **6. Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions**

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la

condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard **sept (7)** jours calendrier avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

---

## **PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **1. Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (2 copies papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III: Attestations (1 copie papier)

Section IV : Renseignements supplémentaires (1 copie papier)

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent:

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

## 1. Produits équivalents

- 1.1 Les produits dont la forme, l'ajustage, la fonction, la qualité et la performance sont équivalents aux articles spécifiés dans la demande de soumissions seront pris en considération si le soumissionnaire :
- a) indique la marque, le modèle et/ou le numéro de pièce du produit de remplacement;
  - b) déclare que le produit de remplacement est entièrement interchangeable avec l'article indiqué;
  - c) fournit les caractéristiques complètes et les imprimés descriptifs pour chaque produit de remplacement;
  - d) présente une déclaration de conformité comprenant des caractéristiques techniques qui montrent que le produit de remplacement répond à tous les critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions; et
  - e) indique clairement les parties des caractéristiques et des imprimés descriptifs qui confirment que le produit de remplacement est conforme aux critères de rendement obligatoires.
- 1.2 Les produits offerts comme équivalents sur les plans de la forme, de l'ajustage, de la fonction, de la qualité et de la performance ne seront pas pris en considération si :
- a) la soumission ne fournit pas toute l'information requise pour permettre à l'autorité contractante de pleinement évaluer l'équivalence de chaque produit de remplacement; ou
  - b) le produit de remplacement ne répond pas aux critères de rendement obligatoires précisés dans la demande de soumissions visant l'article en question ou ne les dépasse pas.
- 1.3 Les offrants / fournisseurs sont incités à proposer des solutions écologiques chaque fois que possible.
- 1.4 Lorsque le Canada évalue une soumission, il peut, sans toutefois y être obligé, demander aux soumissionnaires qui offrent un produit de remplacement de démontrer, à leurs propres frais, que le produit de remplacement est équivalent à l'article indiqué dans la demande de soumissions.

---

## Section II: Soumission financière

### 1. Prix

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement spécifiée dans la Partie 6. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission par prix unitaire dans la section intitulé « Détails de l'article ». Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

### 2. Clauses du guide des CCUA

#### 2.1 Fluctuation du taux de change - Atténuation des risques

1. Le soumissionnaire peut demander au Canada d'assumer les risques et les avantages liés aux fluctuations du taux de change. Si le soumissionnaire demande un rajustement du taux de change, cette demande doit être clairement indiquée dans la soumission au moment de sa présentation. Le soumissionnaire doit présenter le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change, avec sa soumission, et indiquer le montant en monnaie étrangère en dollars canadiens pour chaque article pour lequel un rajustement du taux de change est demandé.

2. Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres coûts payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution).

4. Au moment de la soumission, le soumissionnaire doit remplir les colonnes (1) à (4) du formulaire PWGSC-TPSGC 450 pour chaque article pour lequel il veut se prévaloir de la disposition relative à la fluctuation du taux de change. Lorsque les soumissions sont évaluées en dollars canadiens, les valeurs indiquées dans la colonne (3) devraient aussi être en dollars canadiens, afin que le montant du rajustement soit présenté dans la même devise que le paiement.

5. Aux fins de la présente disposition relative à la fluctuation du taux de change, les autres taux ou calculs proposés par le soumissionnaire ne seront pas acceptés.

### **Section III: Attestations**

Les fournisseurs doivent présenter les attestations exigées à la **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**.

### **Section IV : Renseignements supplémentaires**

Le Canada demande que les fournisseurs présentent les renseignements suivants :

#### **1. Date de livraison**

Bien que la livraison du véhicule soit demandée pour le ou avant le 6 juin 2014, la meilleure livraison pouvant être offerte est la suivante:

Article 001 - Un autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant sera livré dans les \_\_\_\_\_ jours civils suivant la date d'octroi du contrat.

#### **2. Période de garantie courante du fabricant**

Le Canada demande que le soumissionnaire fournisse des renseignements détaillés sur la garantie courante du fabricant pour le véhicule/l'équipement et ses composants qui dépasse la période de garantie minimale de douze (12) mois.

---

## **PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **1. Procédures d'évaluation**

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **1.1 Évaluation technique**

1.1.1 Les soumissionnaires doivent fournir avec leur soumission, les documents suivants :

- 1) Annexe "A" - Spécifications – Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant; et
- 2) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant.

#### **1.1.2 Produits équivalents**

Les soumissionnaires qui proposent des produits de remplacement et/ou des solutions de rechange doivent fournir avec leur soumission, toute l'information requise conformément à la Partie 3'' Produits équivalents'' pour que l'on tienne compte de leur soumission.

#### **1.2 Évaluation financière**

1.2.1 L'évaluation financière consiste à déterminer le prix le plus bas en utilisant l'information transmise dans "Détails de l'article".

### **2. Méthode de sélection**

1. Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.

## **PARTIE 5 - ATTESTATIONS**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### **1. Attestations préalables à l'attribution du contrat**

#### **1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés, respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

#### **1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

## **2. Attestation du contenu canadien**

Clause du guide des CCUA A3050T (2010-01-11) Définition du contenu canadien.

### **2.1 Attestation du contenu canadien**

Cet achat est conditionnellement limité aux produits canadiens.

Sous réserve des procédures d'évaluation contenues dans la demande de soumissions, les soumissionnaires reconnaissent que seulement les soumissions accompagnées d'une attestation à l'effet que le ou les produits offerts sont des produits canadiens, tel qu'il est défini dans la clause A3050T, peuvent être considérées.

Le défaut de fournir cette attestation remplie avec la soumission aura pour conséquence que le ou les produits offerts seront traités comme des produits non-canadiens.

**Le soumissionnaire atteste que :**

( ) le ou les produits offerts sont des produits canadiens tel qu'il est défini au paragraphe 1 de la clause A3050T.

---

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **1. Besoin**

L'entrepreneur doit livrer un (1) autobus, aménagé pour 20 passagers plus un passager en fauteuil roulant en conformité avec l'Annexe "A" - Spécifications - Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant ci-jointe.

### **2. Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<http://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### **2.1 Conditions générales**

**2010A (2014-09-25)**, Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### **3. Durée du contrat**

#### **3.1 Livraison du véhicule**

La livraison du véhicule doit être effectuée comme suit :

Article 001 - Quantité de 1 autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant doit être livré le ou avant le \_\_\_\_\_. (date à insérer par l'autorité contractante au moment de l'attribution du contrat.)

### **4. Responsables**

#### **4.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom: Erik Martin  
Titre: Spécialiste en approvisionnement  
Organisation: Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements, Direction TPLEP,  
Division HP  
7A2, Place du Portage, Phase 3, 11 rue Laurier, Gatineau, Quebec,  
K1A 0S5  
Téléphone : 819-956-3842  
Télécopieur : 819-953-2953

---

Courriel: erik.martin@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et toute modification doit être autorisée, par écrit, par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 4.2 Responsable des achats

Le responsable des achats pour le contrat est :

Nom: \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable des achats représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de la mise en oeuvre d'outils et de procédures exigés pour l'administration du contrat. L'entrepreneur peut discuter de questions administratives identifiées dans le contrat avec le responsable des achats; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser de changements à l'énoncé des travaux. Des changements à l'énoncé des travaux peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 4.3 Responsable technique

Le responsable technique pour le contrat est :

Nom: \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Titre: \_\_\_\_\_

Organisation: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

Le responsable technique représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les

---

questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. Ces changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### 4.4 Représentants de l'entrepreneur

Nom et numéro de téléphone de la personne avec qui communiquer :

##### Renseignements généraux

Nom : \_\_\_\_\_ (à être complété par le soumissionnaire.)

Titre: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

##### Suivi de la livraison :

Nom : \_\_\_\_\_ (à être complété par le soumissionnaire.)

Titre: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

#### 4.5 Service après-vente

4.5.1 Le concessionnaire et/ou son agent suivant est autorisé à fournir des services après-vente, d'entretien et de réparations sous garantie; et une gamme complète de pièces de rechange pour le véhicule/équipement offert:

##### Article 001

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Numéro de téléphone : \_\_\_\_\_

Distance entre le lieu de livraison et le concessionnaire et/ou l'agent : \_\_\_\_\_ km

## 5. Paiement

### 5.1 Base de paiement - Prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un (des) prix unitaire(s) ferme(s) en dollars canadiens, rendu droits acquittés (DDP) à destination, selon les Incoterms 2000, les droits de douane et les taxes d'accise du Canada sont incluses et les taxes applicables en sus, si applicable.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 5.2 Clauses du guide des CCUA

H1000C	Paiement unique	2008-05-12
--------	-----------------	------------

### 5.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

5.3.1 Le montant en monnaie étrangère est défini comme la portion du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant devrait comprendre l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par la soumissionnaire et qui seront compris dans le montant de rajustement.

5.3.2 Pour chaque article pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la Base de paiement. Pour ces articles, le montant de rajustement du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.

5.3.3 Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, selon le montant en monnaie étrangère et la disposition relative à la fluctuation du taux de change du contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé conformément à la formule suivante :

*Rajustement = montant en monnaie étrangère x Qté x ( i<sub>1</sub> - i<sub>0</sub> ) / i<sub>0</sub>*  
où les variables de la formule correspondent à :

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i<sub>0</sub>

taux de change initial (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$US])

---

$i_1$

taux de change aux fins du rajustement (\$ CA par unité de monnaie étrangère [p. ex., 1 \$ US])

Qté quantité d'unités

5.3.4 Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.

5.3.5 Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables.

5.3.6 L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (soit à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire **PWGSC-TPSGC 450**, Demande de rajustement du taux de change.

5.3.7 Le rajustement du taux de change sera uniquement appliqué lorsque la fluctuation du taux de change varie de plus de 2% (augmentation ou diminution), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire **PWGSC-TPSGC 450** (c.-à-d.  $[i_1 - i_0 / i_0]$ ).

5.3.8 Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et prix en vertu de la présente clause.

## 6. Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que les travaux identifiés sur la facture sont complétés. Les offrants / fournisseurs sont priés de fournir les factures en format électronique sauf si indication contraire de l'autorité contractante ou chargé de projet, réduisant ainsi le matériel imprimé.

---

Les factures doivent être distribuées comme suit :

- 1) L'original et une copie de la propre facture de l'entrepreneur doivent être envoyés par la poste à:

Nom : \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

Titre: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

- 2) Une copie de toutes les factures à l'autorité contractante de TPSGC:

## 7. Attestations

### 7.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

## 8. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 9. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure par la suite sur ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2014-09-25) Conditions générales - biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe "A" - Spécifications - Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant;
- (d) Appendice 1 - Questionnaire de renseignements techniques - Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant;
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_. *(si la soumission a été clarifiée ou modifiée, insérer au moment de l'attribution du contrat : « clarifiée le \_\_\_\_\_ » ou «, modifiée le \_\_\_\_\_ » et inscrire la ou les dates des clarifications ou modifications).*

## 10. Clauses du guide des CCUA

Les modalités suivantes sont incorporées aux présentes:

A1009C	Accès aux lieux d'exécution des travaux	2008-05-12
A9049C	Sécurité des véhicules	2011-05-16
B1505C	Transport des matières dangereuses	2006-06-16
G1005C	Assurances	2008-05-12

## 11. Inspection et acceptation

L'autorité technique sera le responsable des inspections. Tous les rapports, biens livrables, documents, biens et services fournis en vertu du contrat seront assujettis à l'inspection du responsable des inspections ou de son représentant. Si des rapports, documents, biens ou services ne sont pas conformes aux exigences de l'énoncé des travaux et ne sont pas satisfaisants selon le responsable des inspections, ce dernier aura le droit de les rejeter ou d'en demander la correction, aux frais de l'entrepreneur uniquement, avant de recommander le paiement

## 12. Préparation en vue de la livraison

Le véhicule/équipement doit être entretenu, réglé et livré dans un état qui en permet l'utilisation immédiate. L'intérieur et l'extérieur doivent être nettoyés avant que le véhicule quitte l'usine et soit remis au personnel de la Commission des champs de batailles nationaux au lieu de livraison final.

Les réservoirs d'essence doivent être remplis au moins à moitié avant la remise du ou des véhicules au personnel de la Commission des champs de batailles nationaux.

---

Toute tentative de la part du transporteur de livrer des véhicules sera refusée à moins que des arrangements aient été pris pour que le personnel autorisé et qualifié soit disponible pour faire des inspections et accepter la livraison. Lorsque le transporteur devra retourner parce qu'il n'aura pas pris de rendez-vous pour la livraison, le Canada ne sera pas tenu de payer de coûts additionnels.

### **13. Expédition - livraison à destination**

L'entrepreneur doit expédier les biens en DDP - rendu droits acquittés Commission des champs de batailles nationaux, 701 Grande-Allée Ouest, Québec, QC. À moins d'indication contraire, la livraison doit se faire par le moyen le plus économique. L'entrepreneur est responsable de l'ensemble des frais de livraison, de l'administration, des coûts et des risques de transport et du dédouanement, dont le paiement des droits de douane et des taxes.

Article 001 - La personne-ressource à la destination est : \_\_\_\_\_ (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat)

### **14. Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de pré-production**

Dans les dix (10) jours ouvrables suivant la réception du contrat, l'entrepreneur doit communiquer avec le responsable technique pour organiser une réunion préalable à la production. Cette réunion aura lieu à l'usine de l'entrepreneur, au \_\_\_\_\_ (l'entrepreneur doit préciser le lieu). Les frais relatifs à cette réunion préalable à la production doivent être inclus dans le prix de la soumission. Veuillez noter que l'État assumera les dépenses de voyage et de subsistance des employés du gouvernement. La Couronne se réserve le droit de procéder à la Réunion postérieure à l'attribution du contrat / Réunion de préproduction par téléconférence.

### **15. Matériel**

Le matériel fourni doit être neuf et de production courante par le fabricant (Année-modèle 2014 ou plus récent).

### **16. Disponibilité des pièces de rechange**

L'entrepreneur doit s'assurer que la Commission des champs de batailles nationaux ou ses mandataires auront la possibilité d'acheter les pièces de rechange nécessaires pour entretenir et réparer, de façon convenable et intégrale, le véhicule visé par la présente spécification et ce, pour une période de dix (10) ans.

### **17. Conditionnement**

Les méthodes de préservation et de conditionnement doivent être conformes à la norme courante de l'entrepreneur pour les envois au Canada ou, au besoin, aux normes pour les envois outremer (par exemple pour les cargaisons en cale).

**18. Garantie**

On appliquera la garantie normale du fabricant (à être inséré par TPSGC au moment de l'attribution du contrat) soit \_\_\_\_\_ mois ou \_\_\_\_\_ km) par l'entremise du concessionnaire désigné ou de l'agent agréé.

**19. Interchangeabilité**

A moins de modifications autorisées par le TPSGC au cours du cycle de fabrication, tous les véhicules fournis en fonction d'un article donné d'un contrat doivent être de marque et de modèle semblables, et tous leurs assemblages, sous-ensembles et pièces doivent être interchangeables.

**20. Considérations environnementales**

Le Canada s'est engagé à écologiser sa chaîne d'approvisionnement. Conformément à la Politique d'achats écologiques du gouvernement fédéral entrée en vigueur en avril 2006, les ministères et les organismes fédéraux doivent prendre les mesures appropriées pour se procurer des produits et des services dont l'impact environnementale est moindre que celui des produits et services qu'ils se procuraient traditionnellement.

Les facteurs environnementaux incluent, entre autres : la réduction d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, améliorations de l'efficacité de l'eau et de l'énergie, réduction des déchets et la réutilisation et le recyclage de soutien, l'utilisation des ressources renouvelables, réduction des déchets dangereux et réduction des substances toxiques et dangereuses. Conformément à la Politique d'achats écologiques:

L'entrepreneur est prié de fournir toute la correspondance, y compris (mais sans s'y limiter) les documents et les rapports en format électronique, sauf si indication contraire de l'autorité contractante, réduisant ainsi le matériel imprimé.

L'entrepreneur devrait recycler (déchiqueter) les copies des documents non classifiés / protégés inutiles (en tenant compte des exigences de sécurité).

Les composantes de produits utilisés lors de la prestation des services devraient être recyclables et/ou réutilisables, lorsque possible.

**ANNEXE “A” – SPÉCIFICATIONS – AUTOBUS, 20 PASSAGERS PLUS 1 PASSAGER EN FAUTEUIL ROULANT.**

**DESCRIPTION SOMMAIRE DU BIEN LIVRABLE À FOURNIR :**

Acquisition d'un autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant.

**LIVRAISON FAB DESTINATION:**

Commission des champs de bataille nationaux  
701, Grande Allée Ouest  
Québec, QC, G1S 1C1

**DATE DE LIVRAISON :**

La livraison du véhicule est désirée avant le 6 juin 2015

# **CARACTÉRISTIQUES**

## **EXIGENCES GÉNÉRALES**

**Les spécifications mentionnées sont toutes obligatoires.**

**\*\*\*Remarques très importantes: Si vous avez des points de non conformités ou de divergences par rapport aux spécifications demandées dans le devis, appelez TPSGC pour en discuter avant de remettre votre soumission.**

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	1. EXIGENCES GÉNÉRALES
	<p>1.1) INSCRIPTIONS DANS LES COLONNES INTITULÉES « REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Le soumissionnaire n'est pas tenu d'indiquer qu'il est conforme vis-à-vis chaque paragraphe à la gauche dans la colonne « REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE ». Le simple fait que le soumissionnaire n'inscrive rien à cet endroit présupera qu'il s'estime conforme sur cet aspect de l'appel d'offres.</li> <li>➤ b) Par contre, le soumissionnaire devra inscrire dans la colonne « REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE » l'une ou l'autre des inscriptions suivantes le cas échéant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- ÉQUIVALENT</li> <li>- AMÉLIORATIONS</li> <li>- INSTALLATION LOCALE</li> <li>- NON CONFORME</li> <li>- NON APPLICABLE</li> </ul> </li> </ul> <p>Tous les documents avec une colonne « REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE », incluant le présent document, devront être remplis de cette façon.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ c) Le soumissionnaire doit indiquer dans cette colonne la valeur offerte pour chacune des valeurs identifiées dans les paragraphes.</li> </ul>
	<p>1.2) ÉQUIVALENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Proposition : Toute équivalence doit faire l'objet d'une proposition en annexe à la soumission pour approbation et acceptation par le responsable technique de CCBN. L'annexe doit inclure entre autre l'influence de l'équivalent proposé sur le montant de la soumission. La soumission doit être conforme pour que les équivalents soient évalués.</li> <li>➤ b) Le soumissionnaire devra fournir la fiche technique ou les plans et devis de chacun des équivalents qu'il soumettra.</li> <li>➤ c) Le défaut de satisfaire aux exigences relatives à la proposition d'un équivalent entraînera l'obligation pour le fournisseur de se conformer aux exigences initiales de l'appel d'offres, sous peine de pénalité.</li> </ul>
	<p>1.3) AMÉLIORATIONS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les exigences décrites au devis sont des exigences minimales. Le fournisseur peut proposer des modifications permettant d'améliorer les performances, la qualité, l'opération, la facilité de l'entretien du produit final. Ces propositions doivent être fournies en annexe à la soumission et un prix unitaire doit être indiqué pour chacune des améliorations proposées. Ces prix ne doivent pas être inclus dans le prix soumissionné. CCBN ne s'engage pas à prendre les suggestions offertes par le fournisseur.</li> </ul>

REMARQUES DU	EXIGENCES GÉNÉRALES
--------------	---------------------

SOUSSIONNAIRE	
	<p>1.4) INSTALLATION LOCALE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Les composantes qui ne peuvent être installées chez le manufacturier devront faire l'objet d'une note dans la colonne « REMARQUES DU SOUSSIONNAIRE » à savoir par qui les dites composantes seront installées.</li> </ul>
	<p>1.5) NON CONFORME</p> <p>Lorsque le soumissionnaire ne peut livrer l'item requis, il inscrit « NON-CONFORME ».</p>
	<p>1.6) NON APPLICABLE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lorsque le soumissionnaire juge que l'item ne s'applique pas à l'objet de l'appel d'offres, il inscrit « NON APPLICABLE ».</li> </ul>
	<p>1.7) OPTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Lorsqu'une option est présente dans une caractéristique, indiquer le coût unitaire dans la colonne « REMARQUES DU SOUSSIONNAIRE ». Ce coût ne doit pas être inclus dans le prix soumissionné à moins d'indication contraire.</li> <li>➤ b) Ces items ne sont pas considérés lors de l'évaluation de la soumission à moins que le coût de l'option soit inclus dans le prix soumissionné tel que demandé.</li> </ul>
	<p>1.8) INSTALLATION D'UN ÉQUIPEMENT MENTIONNÉ DANS UN DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET/OU SELON UNE COMMANDE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) À moins d'avis contraire du responsable technique de la CCBN tout équipement (option, équipement facultatif, équipement supplémentaire, etc.) mentionné dans un document d'appel d'offres et/ou faisant l'objet d'une commande doit être livré installé. Le soumissionnaire doit donc tenir compte dans l'établissement du prix soumissionné et/ou offert pour cet équipement de tous les frais relatifs pour un équipement installé (ex. : main d'œuvre, pièces minimales et/ou supplémentaires pour l'installation transport, frais d'acquisitions, etc.).</li> <li>➤ b) L'installation doit être complète et l'équipement prêt à être utilisé (opérationnel) ce qui devra se faire à la satisfaction de la CCBN.</li> <li>➤ c) Selon le règlement concernant la sécurité des véhicules automobiles et de leurs pièces (C.R.C. Ch1038) et en conformité de la Loi sur la sécurité automobile, le fournisseur procédant à une construction de véhicule par étape devra être accrédité par « Transport Canada », afin de pouvoir apposer la marque nationale de sécurité (MNS).</li> <li>➤ d) Lorsque le fournisseur sera désigné comme fabricant intermédiaire, le fournisseur devra fournir le document de véhicule incomplet que lui a fourni le fabricant précédant ainsi que l'additif prévu au règlement.</li> </ul>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	EXIGENCES GÉNÉRALES
	<p>1.9) MATÉRIAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Doivent être conformes aux normes mentionnées dans les sections « DOCUMENTS ET RÉGLEMENTS », « GÉNÉRALITÉS » et les dessins pour tous les documents.</li> </ul>
	<p>1.10) ÉQUIPEMENTS ET ACCESSOIRES RÉGULIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Tous les équipements et accessoires réguliers énumérés dans la fiche technique originale du fabricant du matériel doivent être fournis, fabriqués et installés en usine à moins d'indication contraire dans les documents d'appel d'offres.</li> </ul>
	<p>1.11) NORMES ET CARACTÉRISTIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le fournisseur doit se conformer à toutes les normes et caractéristiques de fabrication, édition courante à la date de l'appel d'offres, applicables à l'objet de l'appel d'offres.</li> </ul>
	<p>1.12) DOCUMENTATION À FOURNIR AVEC VOTRE SOUMISSION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) En plus d'une copie de la fiche technique originale, les documents suivants sont requis avec votre soumission : <ul style="list-style-type: none"> <li>- une copie de la liste des spécifications techniques proposées pour les véhicules motorisés;</li> <li>- une copie complète de la garantie s'appliquant aux items demandés dans l'appel d'offres, le cas échéant;</li> <li>- un dépliant publicitaire (avec photo si possible) ou tout autre document permettant de connaître les caractéristiques majeures des items faisant partie de l'offre du soumissionnaire.</li> </ul> </li> </ul>
	<p>1.13) DOCUMENTATION À FOURNIR AUX REPRÉSENTANTS DE LA CCBN</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ En plus de la fiche technique originale, les documents suivants devront être fournis pour vérification aux représentants lors de l'inspection; <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une copie de la fiche de montage pour les véhicules motorisés;</li> <li>- Une copie complète de chaque garantie applicable y compris les garanties des composantes achetées par le fournisseur;</li> <li>- Une copie bilingue du manuel de l'opérateur (en format papier seulement)</li> <li>- Une copie bilingue du manuel de pièces (en format papier OU format CD)</li> <li>- Une copie bilingue du manuel de réparations et d'entretien (en format papier OU format CD)</li> </ul> </li> </ul>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	EXIGENCES GÉNÉRALES
	<p>1.14) IMMATRICULATION ET PERMIS DE CONDUIRE</p> <p>1.14-i) IMMATRICULATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Le fournisseur doit remettre à la CCBN les documents suivants pour permettre l'immatriculation du véhicule; <ul style="list-style-type: none"> <li>- le certificat d'immatriculation portant le nom du fournisseur signé au verso à l'endroit requis pour effectuer le transfert à la SAAQ;</li> <li>- ou l'attestation avec un commerçant (ATAC) et la description de véhicule neuf (DVN). (Tous les véhicules incluant la remorque de plus de 1 300 kg);</li> </ul> </li> <li>➤ b) L'attestation de transaction avec un commerçant (ATAC) et la description de véhicule neuf (DVN) doivent être complétées telles que : <p>Nom du propriétaire : COMMISSION DES CHAMPS DE BATAILLE NATIONAUX  Adresse : 390, avenue De Bernières, QUÉBEC (QC), G1R 2L7  Numéro d'identification à la SAAQ : 11560372.</p> </li> </ul> <p>1.14-ii) PERMIS DE CONDUIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le permis de conduire classe 4B doit pouvoir conduire le véhicule.</li> </ul>
	<p>1.15) PLAQUE D'IDENTIFICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le fournisseur doit appliquer sur l'unité une plaque d'identification rencontrant les caractéristiques suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Métallique ou équivalent</li> <li>- Fixée sur l'équipement.</li> <li>- Indiquant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- marque;</li> <li>- modèle;</li> <li>- numéro de série;</li> <li>- année de fabrication;</li> <li>- masse totale en charge*;</li> <li>- masse à vide*.</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul> <p>*Si applicable</p>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	EXIGENCES GÉNÉRALES
	<p>1.16) INSPECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) Le fournisseur devra faire la demande d'inspection aux représentants de la CCBN au moins 2 jours ouvrables avant la date à laquelle l'inspection est requise. Il doit aussi l'informer de tout changement.</li> <li>➤ b) L'inspection se fera à la livraison à moins d'indication contraire.</li> <li>➤ c) En tout temps, les représentants de la CCBN se réservent le droit de faire les inspections requises, soit à l'usine ou chez les sous-traitants,</li> <li>➤ d) Préalablement à toute inspection par les représentants de la CCBN, le fournisseur devra procéder à sa propre inspection et devra faire un rapport qu'il remettra aux représentants.</li> <li>➤ e) Acceptation : l'acceptation d'une unité à la suite de l'inspection ne diminue en rien la responsabilité des fournisseurs de respecter la totalité de leurs engagements contractuels.</li> </ul>
	<p>1.17) DATE DE LIVRAISON</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) La date de livraison officielle de l'unité de l'appel d'offres est celle où l'unité est livrée complète et conforme aux exigences de l'appel d'offres avec tous les documents requis pour immatriculer le véhicule lorsqu'applicable.</li> <li>➤ b) L'unité devra être en état d'opération (ce qui devra se faire à la satisfaction de la CCBN).</li> </ul>
	<p>1.18) SÉCURITÉ</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ a) L'unité fournie doit être conforme aux règlements sur la sécurité des véhicules automobiles, RSVA, même lorsque le Gouvernement du Canada n'a pas à les inspecter.</li> <li>➤ b) Une plaque de conformité aux règlements fédéraux de sécurité RSVA doit être apposée sur l'unité sauf lorsqu'elle n'est pas requise par le Gouvernement du Canada.</li> <li>➤ c) L'unité fournie doit être conforme au Code de la sécurité routière de la province de Québec. Le fournisseur est responsable de vérifier et certifier qu'il fabrique et/ou distribue un matériel conforme.</li> </ul>
	<p>1.19) GARDE-BOUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ L'unité doit être équipée de garde-boue conforme au Code de la sécurité routière.</li> </ul>
	<p>1.20) RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Lorsque le fournisseur constate une incompatibilité dans les documents d'appel d'offres ou la commande, il doit informer TPSGC pour que ce dernier apporte les corrections nécessaires.</li> </ul>
	<p>1.21) ENTRETIEN DU VÉHICULE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Le fournisseur devra avoir un centre autorisé au Québec pour faire l'entretien du véhicule et de l'aménagement commercial incluant l'aménagement pour un fauteuil roulant.</li> </ul>

## **CARACTÉRISTIQUES**

### **AUTOBUS MONTÉ SUR FOURGONNETTE (4x2) MTC 6370 KG**

#### **CONFIGURATION**

- A. Empattement de 4.47 m à 4.9 mètres nominal, 20 passagers plus un passager en fauteuil roulant

#### **ÉQUIPEMENTS**

- A. Aménagement commercial
- B. Aménagement pour un fauteuil roulant
- C. Climatisation supplémentaire
- D. Coffre de rangement
- E. Système de sonorisation PA (Public Address System)

**TABLE DES MATIÈRES**

DOCUMENTS ET RÈGLEMENTS .....	32
2. GÉNÉRALITÉS .....	32
3.0 CHÂSSIS.....	33
3.0 CHÂSSIS (suite).....	34
4.0 SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT .....	35
5.0 CARROSSERIE : PORTEUR.....	36
5.0 CARROSSERIE : PORTEUR.....	38
6.0 CARROSSERIE : AUTOBUS .....	39
7.0 ACCESSOIRES.....	40
8.0 SYSTÈME ÉLECTRIQUE .....	41
9.0 PEINTURE.....	41
10.0 ÉQUIPEMENT.....	42

**DOCUMENTS ET RÈGLEMENTS**  
(S'appliquent à la présente caractéristique)

ITEM	1. DESCRIPTION	NUMÉRO
<b>1.1 EXIGENCES GÉNÉRALES</b>	- Exigences générales.	ETSM S 199
<b>1.2 MOTEUR</b>	- Engine Power Test Code – Spark Ignition and Compression Ignition – Gross Power Rating.	SAE J1995 JUN 90
<b>1.3 CODE</b>	- - a) Code de la sécurité routière de la province de Québec, - b) Règlement fédéral sur la sécurité de véhicules automobiles. - C) Règlement sur les véhicules routiers adaptés au transport de personnes handicapées.	RSVA/CMVSS  C-24.2, r.5.01

**Les spécifications suivantes sont obligatoires :**

**\*\*\*Si vous avez des points de non conformités ou de divergences par rapport aux spécifications demandées dans le devis, appelez TPSGC pour en discuter avant de remettre votre soumission.**

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	2. GÉNÉRALITÉS
	2.1 OPÉRATION - Sur route.
	2.2 MASSE TOTALE EN CHARGE - La masse totale en charge indiquée par le fabricant doit être de 6 370 kg minimum.
	2.3 PEINTURE a) <i>Cabine extérieure</i> - i) Émail de finition, au polyuréthane. - ii) Couleur blanche. b) <i>Châssis et autres composantes peintes</i> - i) Émail de finition standard du manufacturier. - ii) Couleur standard du manufacturier.

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	3.0CHÂSSIS
	3.1 DIRECTION - Assistée
	3.2 ESSIEU AVANT - 2 085 kg minimum
	3.3 ESSIEU ARRIÈRE - 4 285 kg minimum
	3.4 SUSPENSION AVANT a) <i>Barre stabilisatrice</i> b) <i>Amortisseurs</i> c) <i>Ressorts</i> - Capacité au sol de 1 040 kg chacun minimum
	3.5 SUSPENSION ARRIÈRE - Avec amortisseur. - Avec barre stabilisatrice. a) <i>Ressorts</i> - À lames. - Avec supports auxiliaires de caoutchouc de type « MOR/RUDE » ou équivalent. - Capacité au sol de 2 145 kg chacun minimum.
	3.6 ROUES AVANT ET ARRIÈRE - Dimension : 16 pouces minimum X 6 pouces - Six (6). a) <i>Avant</i> - Simples. b) <i>Arrière</i> - Jumelées

---

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	CHÂSSIS (suite)
	<p>3.7 PNEUS</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Radial, ceinturé d'acier.</li><li>- Sans tube.</li><li>- « MICHELIN » ou équivalent.</li></ul> <p>a) Avant</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LT 225/75R X 16 E ou équivalent</li></ul> <p>b) Arrière</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- LT 225/75R x 16 E ou équivalent</li></ul>
	<p>3.8 RÉSERVOIR À CARBURANT</p> <p>a) Type</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Simple minimum</li></ul> <p>b) Capacité</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- 200 litres minimum</li></ul>
	<p>3.9 FREINS PRINCIPAUX</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Hydrauliques à disque aux 4 roues.</li><li>- Assistés.</li><li>- Avec système antiblocage ABS aux quatre (4) roues.</li></ul>
	<p>3.10 FREIN DE STATIONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Sur les deux (2) roues arrière ou sur transmission.</li></ul>
	<p>3.11 PARE-CHOCS AVANT</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Aluminium ou chromé.</li></ul>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	4.0 SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT
	<p>4.1 MOTEUR</p> <p>a) <i>Type</i></p> <p>Essence</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Entre 5.4 et 6.8 litres.</li> <li>- Version électronique incluant tous les paramètres de protection du moteur et de contrôle de vitesse.</li> </ul> <p>b) <i>Puissance brute normale</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 160 kW minimum selon la norme mentionné dans « DOCUMENTS ET RÉGLEMENTS ».</li> </ul>
	<p>4.2 FILTRE À AIR</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type sec.</li> </ul>
	<p>4.3 FILTRE À CARBURANT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requis.</li> </ul>
	<p>4.4 SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Sortie des gaz à l'arrière du côté gauche.</li> </ul>
	<p>4.5 SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble grand refroidissement.</li> <li>- Refroidisseur d'huile moteur.</li> <li>- Refroidisseur d'huile à transmission.</li> <li>- Avec système de récupération de l'antigel.</li> <li>- Éthylène glycol de type longue durée dosé à -34°C minimum</li> </ul>
	<p>4.6 SYSTÈME DE DÉMARRAGE PAR TEMPS FROID</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requis.</li> </ul>
	<p>4.7 TRANSMISSION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Automatique électronique.</li> <li>- Cinq (5) vitesses minimum.</li> </ul>
	<p>4.8 DIFFÉRENTIEL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Rapport 4,10 :1 ou 4,56 :1</li> </ul>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	5.0 CARROSSERIE : PORTEUR
	<p><b>5.1 CABINE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégrée à la carrosserie de l'autobus.</li> </ul>
	<p><b>5.2 CAPOT</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ensemble insonorisation du capot.</li> <li>- Capot profilé dégageant le passage au conducteur.</li> </ul>
	<p><b>5.3 MARCHEPIED CÔTÉ CONDUCTEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un marchepied de type « GRIP STRUTT » ou l'équivalent ne permettant pas l'accumulation de neige.</li> </ul>
	<p><b>5.4 SIÈGES OPÉRATEURS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Marque « Recaro » modèle « ERGO LXF » ou l'équivalent.</li> <li>- Recouvert de tissu pour la section en contact avec le conducteur. La couleur du tissu sera choisie par la CCBN selon les choix disponible chez le manufacturier.</li> <li>- Avec supports lombaires ajustables.</li> <li>- Dossier mi-hauteur et appuie-tête.</li> <li>- Avec un appuie-bras relevable.</li> </ul>
	<p><b>5.5 PLANCHER ZONE DU CONDUCTEUR</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le recouvrement du plancher dans la zone du conducteur doit être en une seule pièce, aucun rapiécage n'est accepté.</li> </ul>
	<p><b>5.6 ESSUIE-GLACE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À vitesse variable.</li> <li>- Avec balayage intermittent.</li> </ul>
	<p><b>5.7 LAVE-GLACE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Électrique</li> </ul>
	<p><b>5.8 PARE-SOLEIL</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un (1).</li> </ul>
	<p><b>5.9 AVERTISSEUR SONORE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Électrique.</li> <li>- Double.</li> </ul>
	<p><b>5.10 PRISE 12 VOLTS</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type allume-cigare.</li> </ul>
	<p><b>5.11 CHAUFFERETTE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requisite au compartiment avant.</li> </ul>
	<p><b>5.12 CLIMATISATION</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Requisite au compartiment avant.</li> </ul>

---

	<p><i>5.13 RÉTROVISEURS</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un (1) de chaque côté.</li><li>- En acier inoxydable ou en aluminium ou chromés ou en polymère. Chauffant.</li><li>- 175 mm minimum X 245 mm minimum.</li></ul>
	<p><i>5.14 VITRES</i></p> <p>– Teintées pour les passagers seulement et le haut du pare-brise.</p>
	<p><i>5.15 MIROIR CONVEXES</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Un (1) de chaque côté, 175 mm minimum X 105 mm minimum.</li></ul>
	<p><i>5.16 DIRECTION</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le centre du volant et le centre du siège doivent être dans le même axe.</li><li>- Inclinable.</li></ul>
	<p><i>5.17 CLÉS</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Cinq (5) exemplaires de chaque clé.</li></ul>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	CARROSSERIE : PORTEUR (suite)
	<p>5.18 SYSTÈME ÉLECTRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 12 volts.</li> </ul> <p>a) <i>Alternateur</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Transistorisé.</li> <li>- Courant de charge : 130 ampères minimum.</li> </ul>
	<p>5.19 BATTERIES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une (1) minimum, standard du manufacturier.</li> </ul> <p><i>Capacité – 750 CCA minimum.</i></p>
	<p>5.20 TABLEAU DE BORD</p> <p>a) <i>Indicateur visuel ou sonore</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Standard du manufacturier incluant : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Indication de la température du liquide de refroidissement.</li> <li>- Indication de la pression d'huile.</li> <li>- Indication de la charge de l'alternateur.</li> <li>- Indicateur d'engagement des freins de stationnement.</li> <li>- Tachymètre (RPM).</li> </ul> </li> <li>- Le tableau de bord du manufacturier du camion porteur ne doit pas être altéré pour installer des équipements.</li> <li>- Les identifications doivent être des étiquettes de qualité industrielle.</li> </ul> <p>b) <i>Compteur d'heures</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Électrique, « HOBBS » ou l'équivalent.</li> <li>- Devra être branché sur le commutateur principal et devra fonctionner seulement à la position « ON ».</li> </ul>
	<p>5.21 CHAUFFE-MOTEUR</p> <p><i>Capacité</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 750 watts minimum.</li> <li>- 115 volts. minimum</li> <li>- Avec connecteur fixe installé du côté conducteur.</li> <li>- Bracket (support) métal.</li> </ul>
	<p>5.22 SYSTÈME DE SON ET RADIO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- AM/FM/CD.</li> <li>- DVD pour la lecture sur l'écran vidéo d'au moins 22 pouces.</li> <li>- Avec antenne.</li> <li>- Quatre (4) haut-parleurs.</li> <li>- Avec contrôles du son séparés pour les passagers et le chauffeur.</li> <li>- Système de son avec branchement pour micro et prise USB.</li> </ul>
	<p>5.23 AVERTISSEUR SONORE DE MARCHE ARRIÈRE ET CAMÉRA DE RECUL</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un (1), minimum 107 dB</li> <li>- Le haut-parleur doit être dirigé vers l'arrière, situé le plus près possible de l'extrémité arrière du châssis et ne doit pas être obstrué.</li> <li>- Caméra pour voir à l'arrière du véhicule lors de la marche arrière.</li> </ul>
	<p>5.24 ÉCRAN VIDÉO</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Écran vidéo</li> <li>- Les détails pour cet article seront finalisés lors de la rencontre de pré-production: Écran vidéo fixe de grandeur d'au moins 22 pouces. Préférentiellement positionné</li> </ul>

	à la droite du chauffeur (entre la porte avant et le premier banc de passager), fixé sur les montants ou à l'avant de l'autobus ou à la gauche (derrière le banc du chauffeur). Relié au système de son et permettant la diffusion à partir d'un DVD ou d'une clé USB.
--	--

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	6.0 CARROSSERIE : AUTOBUS
	<p>6.1 CONFIGURATION (A) 20 PASSAGERS PLUS AMÉNAGEMENT POUR UN FAUTEUIL ROULANT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Empattement de 4,47 mètres à 4,9 mètres nominal. Ce sont le minimum et le maximum acceptables.</li> <li>- Longueur totale de 7,5 mètres minimum</li> <li>- Aménagement pour un fauteuil roulant.</li> </ul>
	<p>6.2 DIMENSIONS GÉNÉRALES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Largeur intérieure de 2285 mm minimum.</li> <li>- Hauteur intérieure de 1900 mm minimum.</li> </ul>
	<p>6.3 PLANCHER</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contreplaqué vissé.</li> <li>- Revêtement en caoutchouc gris (teintes de gris sauf noir) qui remonte sur le bas des murs.</li> <li>- Avec rainures dans l'allée ou fini sablé.</li> <li>- Le côté du plancher sous le véhicule doit être en acier.</li> <li>- Avec revêtement antirouille sous le plancher.</li> <li>- Monté sur châssis porteur avec isolants en polymère ou caoutchouc.</li> </ul>
	<p>6.4 MURS ET TOIT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Isolation avec mousse de polyuréthane ou laine minérale.</li> <li>- Extérieur : revêtement d'aluminium et/ou de fibre de verre.</li> <li>- Extérieur : Aucune bande décorative tout le tour du véhicule, si possible.</li> <li>- Intérieur : revêtement de tapis pour la portion du mur sous les fenêtres. La couleur du tapis sera choisie par la CCBN selon les choix disponible chez le manufacturier.</li> </ul>
	<p>6.5 TOIT</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Partie avant avec profil aérodynamique.</li> <li>- Panneau de toit en une seule pièce, aucun joint.</li> </ul>
	<p>6.6 FENÊTRES</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Type thermos.</li> <li>- Avec gouttières.</li> <li>- Teintées.</li> <li>- Type panoramique.</li> </ul> <p>De dimension minimum 910 mm x 910 mm ou équivalent.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fenêtre panoramique au-dessus du pare-brise.</li> </ul>
	<p>6.7 PORTE D'ACCÈS PRINCIPALE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À battants.</li> <li>- Vitrées.</li> <li>- Verre teinté thermos si possible.</li> <li>- Contrôle d'ouverture électrique avec déverrouillage extérieur.</li> <li>- Moteur de porte pour service intense « HEAVY DUTY ».</li> <li>- Largeur de 810 mm minimum d'ouverture libre sans les poignées d'accès.</li> <li>- Haut de la porte avec rembourrage.</li> <li>- Une (1) serrure dans l'aile droite du camion.</li> <li>- Avec deux (2) télécommandes d'ouverture à distance de la porte.</li> <li>- Moteur muni de bras d'ouverture manuelle dans le haut de la porte en cas de défaillance électrique.</li> <li>- Avec gouttières, incluant la porte du chauffeur.</li> <li>- Avec une (1) poignée inclinée à l'intérieur, sur chaque battant pour faciliter</li> </ul>

	l'accès.
	<b>6.8 STRUCTURE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- En acier galvanisé ou acier avec couche de protection anticorrosion approuvée par le CGER.</li> </ul>
	<b>6.9 SORTIE DE SECOURS</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au plafond.</li> <li>- Sur chacun des murs de côté (une fenêtre par côté).</li> <li>- Avec identification, si possible bilingue « SORTIE DE SECOURS » et feux d'identification rouge.</li> </ul>
	<b>6.10 SORTIE DE SECOURS ARRIÈRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Porte arrière avec alarme sonore si ouverture.</li> <li>- Porte avec vitres superposées.</li> <li>- Haut de la porte rembourré.</li> <li>- Avec verrouillage passant en mode déverrouillé durant le transport.</li> <li>- Avec identification, si possible bilingue « SORTIE DE SECOURS » et feux d'identification rouges.</li> <li>- Avec marche-pied rétractable.</li> </ul>

<b>REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>7.0 ACCESSOIRES</b>
	<b>7.1 EXTÉRIEUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garde-boue à l'avant et à l'arrière.</li> <li>- Pare-chocs arrière de 200 mm minimum.</li> <li>- Marche-pied à la porte du chauffeur et à l'avant de la porte côté droit de type « GRIP STRUT » ou l'équivalent</li> </ul>
	<b>7.2 INTÉRIEUR</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Panneau translucide teinté entre le chauffeur et le compartiment passager.</li> <li>- Barre de soutien à l'entrée de chaque côté.</li> <li>- Hache.</li> <li>- Trousse de premiers soins CSA 250.</li> <li>- Réflecteurs.</li> <li>- Extincteur 10 lb. minimum</li> <li>- Coupe ceinture.</li> <li>- Les accessoires de sécurité doivent être installés sur un support dégagé du plancher pour prévenir la corrosion ou la dégradation.</li> <li>- Revêtement des marches d'accès en caoutchouc.</li> <li>- La hauteur des marches doit être la même pour toutes les marches à l'intérieur du véhicule.</li> <li>- Chauffage des marches d'entrée par un ou plusieurs des moyens suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>· Bouche d'air chaud.</li> <li>· Électrique sous les marches.</li> <li>· Glycol sous les marches.</li> </ul> </li> <li>- Chauffe-ventilateur suivant le standard du fabricant pour le compartiment passager.</li> <li>- Trappe de ventilation 3 positions.</li> <li>- Contrôle du chauffage auxiliaire à partir du poste de conduite.</li> <li>- Panneau de séparation entre l'entrée et la première rangée de sièges.</li> <li>- Miroir intérieur rectangulaire.</li> <li>- Capot moteur insonorisé et donnant le dégagement maximum au siège du conducteur.</li> <li>- Coffre de rangement pour les accessoires de sécurité.</li> </ul>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	8.0 SYSTÈME ÉLECTRIQUE
	<p>8.1 FEUX</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Tous les feux de type « LED ».</li> <li>- Arrière, de freinage, de direction, d'identification, de gabarit, de recul, de plaque, réflecteurs.</li> <li>- Conformes à la norme mentionnée dans « DOCUMENTS ET RÈGLEMENTS ».</li> <li>- Feux de gabarit de type « LED ».</li> </ul>
	<p>8.2 FILAGE ÉLECTRIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le filage du véhicule porteur ne doit pas être modifié.</li> <li>- Fils multibrins conformes à la norme mentionnée dans « DOCUMENTS ET RÈGLEMENTS ».</li> <li>- Fils jauge 14 minimum.</li> <li>- Câblage codé en couleur.</li> <li>- Les raccordements électriques doivent être soudés et recouverts d'une gaine thermo rétractable. Aucun connecteur à compression n'est accepté.</li> </ul> <p>a) <i>Tableau de contrôle</i> - Avec disjoncteurs ou équivalent approuvé.</p> <p>b) <i>Fixation</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixé à l'aide de vis taraudeuses ou par anneau de caoutchouc.</li> <li>- Une (1) boîte d'alimentation électrique doit être installée pour tous les circuits qui sont ajoutés au véhicule. Chaque circuit doit être identifié. La boîte doit être facilement accessible et être assez grande pour faciliter le travail à l'intérieur.</li> <li>- Les connexions électriques doivent être de type boulonné à des goujons filetés ou équivalent.</li> <li>- De la graisse diélectrique doit protéger les connexions.</li> <li>- Tout le filage doit être facilement accessible.</li> <li>- Si la gaine des fils est endommagée par un outil pointu de test, le fabricant devra remplacer les fils endommagés.</li> <li>- Les fils de branchement des équipements ajoutés sur le capot moteur à l'intérieur du véhicule doivent être munis de connecteurs étanches de type « Deutsch » ou l'équivalent pour permettre d'enlever le capot facilement pour l'entretien.</li> </ul>
	<p>8.3 ÉCLAIRAGE SUPPLÉMENTAIRE DE TYPE « LED »</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Feux de freinage centrés à l'arrière.</li> <li>- Lumière à la porte d'entrée à l'extérieur et à l'intérieur.</li> <li>- Plafonnier pour le chauffeur seulement.</li> <li>- Une (1) rangée de chaque côté, total de 8 plafonniers.</li> </ul>

REMARQUES DU SOUMISSIONNAIRE	9.0 PEINTURE
	<p>9.1 PRÉPARATION DES SURFACES</p> <p>a) <i>Sur l'acier</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage au jet d'abrasif.</li> <li>- Les éclaboussures de soudure doivent être enlevées.</li> </ul> <p>b) <i>Sur l'acier satiné et l'aluminium</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nettoyage au solvant.</li> </ul>
	<p>9.2 APPLICATION</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au pistolet.</li> <li>- Sur toutes les surfaces extérieures sauf le dessus.</li> <li>- Sauf les pièces en caoutchouc et les boulons.</li> <li>- Sauf les surfaces pré-peintes.</li> </ul>
	<p>9.3 PRIMAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Produit et épaisseur standard du manufacturier.</li> <li>- Compatible avec la peinture de finition.</li> </ul>

	<b>9.4 FINITION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Épaisseur standard du manufacturier.</li> <li>- Peinture de finition au polyuréthane.</li> <li>- Couleur blanche.</li> </ul>
	<b>9.5) INSTRUCTION</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivre le mode d'emploi du manufacturier pour l'application de la peinture et des précautions à prendre.</li> </ul>
	<b>9.6 TEST D'ÉTANCHÉITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le fabricant doit démontrer qu'un test d'étanchéité est effectué sur le véhicule avant la livraison.</li> <li>- Le test doit représenter des conditions routières (pluie, vent, etc.).</li> <li>- Les conditions de test doivent être fournies.</li> <li>- Le véhicule livré doit avoir rencontré les exigences du test.</li> </ul>

REMARQUES DU SOUSSIONNAIRE	10.0 ÉQUIPEMENT
	<b>A – AMÉNAGEMENT COMMERCIAL</b> <i>Sièges</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec recouvrement de tissu grade commercial.</li> <li>- À dossier mi-hauteur (mid back) sans appui-bras.</li> <li>- Nombre tel que défini dans l'appel d'offres.</li> <li>- Disposition de 12 fauteuils du côté du chauffeur et 8 fauteuils du côté droit.</li> </ul> <i>Panneau arrière</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Avec large fenêtres de chaque côté de la porte, si possible.</li> </ul> <i>Largeur de l'allée centrale</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Largeur de l'allée centrale d'un banc à l'autre banc, entre 355 et 460 mm de largeur.</li> </ul>
	<b>B – AMÉNAGEMENT POUR UN FAUTEUIL ROULANT</b> <i>Ancrage du fauteuil roulant</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Par rondelles au sol et ceintures rétractables « Q'STRAIT » modèle « SLIDE'N CLICK » ou l'équivalent.</li> <li>- Emplacement à l'arrière à droite du compartiment passager.</li> <li>- Plancher plat, sans puits de roues.</li> </ul> <i>Porte d'accès au fauteuil roulant</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- À l'arrière du côté droit de largeur compatible avec l'élévateur de fauteuil roulant.</li> <li>- À deux (2) battants.</li> <li>- Vitrée.</li> <li>- Avec verrou.</li> <li>- Avec dispositif de maintien ouvert par cylindre à gaz.</li> <li>- Avec système de sécurité pour verrouiller la transmission lorsque les portes sont ouvertes.</li> <li>- Avec lumière à l'intérieur et à l'extérieur de type « LED ».</li> </ul> <i>Élévateur de fauteuil roulant</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- De type électrohydraulique ou électrique.</li> <li>- Élévateur pour fauteuil roulant : Marque Ricon, modèle K5510 ou l'équivalent</li> <li>- Avec poignée de maintien pour l'accompagnant.</li> <li>- De type « BRAUN » N°NVL919 « VISTA-2 » ou l'équivalent</li> <li>- Avec ceinture de sécurité.</li> </ul> <i>Plate-forme</i> - De 0,86 m X 1,30 m de longueur. <i>Accessoires</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Deux (2) miroirs convexes sur les ailes avant.</li> <li>- Les vis autotarraudeuses ne sont pas acceptées.</li> <li>- Rampe manuelle d'urgence.</li> <li>- Pochettes de rangement des systèmes d'ancrage.</li> <li>- Une chaufferette supplémentaire près de la porte arrière.</li> <li>- Miroir intérieur grand-angle permettant de visualiser l'ensemble de l'intérieur du véhicule.</li> </ul>

---

	<p>C – CLIMATISATION SUPPLÉMENTAIRE</p> <p><i>Unité de climatisation</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Monté sur le toit.</li><li>- Le plus silencieux possible.</li><li>- À profil aérodynamique.</li><li>- De capacité suffisante pour maintenir 20°C dans le compartiment passager avec une température externe de 32°C.</li><li>- Avec contrôle thermostatique ajustable au poste de conduite.</li><li>- Avec contrôle du débit d'air.</li></ul> <p><i>Distributeur d'air</i></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Par diffuseur orientable localisé dans l'axe de l'allée centrale.</li></ul>
	<p>D – COFFRE DE RANGEMENT (si possible)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Installé sous le dernier siège fixe arrière.</li><li>- Pouvant contenir deux (2) contenants de 4 litres de lave-glace standards.</li></ul>
	<p>E – PA (Public Address System)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Branché au système de son et radio.</li></ul>

## APPENDICE 1 - QUESTIONNAIRE DE RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Les soumissionnaires sont priés de remplir le questionnaire suivant:

- a) La présente appendice n'est pas une description d'achat, mais plutôt un questionnaire technique générique couvrant la majorité des acquisitions en matière de véhicules de la classe visée. Référez à **Annexe "A" - Spécifications -** Autobus, 20 passagers plus 1 passager en fauteuil roulant pour les exigences relatives aux spécifications.
- b) Remplir les rubriques suivantes, lorsqu'elles s'appliquent, afin de donner des détails sur le produit offert.

- (1) Cabine et châssis Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Année: \_\_\_\_\_
- (2) PNBV \_\_\_\_\_ lb PNBC \_\_\_\_\_ lb
- (3) Dimensions Empat. : \_\_\_\_\_ pouces Voie : \_\_\_\_\_ pouces
- (4) Moteur Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_  
Puissance nette : \_\_\_\_\_ HP à \_\_\_\_\_ tr/min  
Couple net : \_\_\_\_\_ pi-lb à \_\_\_\_\_ tr/min
- (B) Rideau de radiateur Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_
- (5) Transmission Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ N<sup>bre</sup> de rapports : \_\_\_\_\_
- (B) Embrayage Type : \_\_\_\_\_ Grosseur : \_\_\_\_\_
- (C) Boîte de transfert Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Rapport : \_\_\_\_\_
- (6) Essieu avant Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Capacité : \_\_\_\_\_ lb
- (7) Essieu arrière Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_  
Capacité : \_\_\_\_\_ lb Rapport(s) : \_\_\_\_\_
- (8) Suspension  
Capacité au sol Avant : \_\_\_\_\_ lb chacun Amortisseurs : \_\_\_\_\_  
Arrière : \_\_\_\_\_ lb chacun Amortisseurs : \_\_\_\_\_  
Auxiliaire : \_\_\_\_\_ lb chacun

- 
- (9) Pneus Avant - taille : \_\_\_\_\_ × \_\_\_\_\_ Pli/indice : \_\_\_\_\_ Semelle : \_\_\_\_\_  
 Arrière - taille : \_\_\_\_\_ × \_\_\_\_\_ Pli/indice : \_\_\_\_\_ Semelle : \_\_\_\_\_  
 De secours - taille : \_\_\_\_\_ × \_\_\_\_\_ Pli/indice : \_\_\_\_\_ Semelle : \_\_\_\_\_
- (10) Cadre Matériau : \_\_\_\_\_ Moment de flexion : \_\_\_\_\_ en livres.
- (B) Renfort Type : \_\_\_\_\_ Moment de flexion : \_\_\_\_\_ en livres.
- (11) Réservoir(s) de carburant Quantité : \_\_\_\_\_ Type(s) : \_\_\_\_\_  
 Capacité (chacun) : \_\_\_\_\_ gallons Emplacement : \_\_\_\_\_
- (12) Batterie(s) Quantité : \_\_\_\_\_ Capacité individuelle : \_\_\_\_\_ CCA  
 Capacité totale : \_\_\_\_\_ CCA
- (13) Alternateur Puissance : \_\_\_\_\_ ampères
- (14) Direction Type : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_
- (15) Freins Type : \_\_\_\_\_ Grosseur Avant : \_\_\_\_\_ Arrière : \_\_\_\_\_
- (B) Compresseur Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_ Capacité : \_\_\_\_\_ pi<sup>3</sup>/min
- (C) Déshydrateur Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_
- (D) Purgeur d'humidité Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_
- (16) Sièges Conducteur : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_  
 Passager : Marque : \_\_\_\_\_ Modèle : \_\_\_\_\_
- (17) Accessoires : \_\_\_\_\_
- (18) Instruments : \_\_\_\_\_
- (19) PERFORMANCE DUE VÉHICULE (à pleine charge)  
 Vitesse nominale maximale : \_\_\_\_\_ mi/h (SAE J688)